

# SANTÉ : BIEN VIVRE DANS LA NIÈVRE, UNE PRIORITÉ DES ÉLUS LOCAUX



**DOSSIER DE PRESSE**  
**OCTOBRE 2024**

**niÈVRE**  
le département



Face à cette crise, l'État a entamé un certain nombre d'actions qui restent à ce jour insatisfaisantes pour notre département, alors nous prenons nos responsabilités. L'objectif est d'augmenter le temps médical. Nous sommes dans un domaine très complexe, qui va demander beaucoup de souplesse et de patience. Nous n'avons aucune certitude de ce que sera la Nièvre médicale de demain, mais si nous ne faisons rien, nous sommes dans la non-assistance à personne en danger. »

Fabien Bazin,  
Président du Conseil départemental de la Nièvre



LA SANTÉ : PRIORITÉ DES NIVERNAIS

Au-delà d'une priorité majeure de tous les Français, la santé est centrale dans le bien être des Nivernais. Ils ont pu témoigner de leurs besoins, inquiétudes et envies lors des journées du dialogue direct portées par le Conseil départemental dans le cadre d'«Imagine La Nièvre !»

Nous en avons fait un engagement prioritaire intitulé **Prendre soin de tous et à tout âge**. Une évidence, tant le manque des généralistes et des spécialistes complique l'accès aux soins.

- Et les idées des élus pour réinventer le modèle sont nombreuses :
- demander aux médecins ou dentistes retraités pour renforcer les équipes actuelles,
  - création de centres de santé portés par les collectivités territoriales,
  - des bourses aux étudiants en santé, etc.



Jeune nivernais participant à une réunion Imagine la Nièvre au Centre de santé départemental Lamartine à Nevers

+17

étudiants bénéficiant d'une bourse

+18

médecins installés et 4 ergothérapeutes

+4

centres de santé créés par le Conseil départemental. Sans compter les centres de santé communaux

# LA SANTÉ DES NIVERNAIS, UN ENJEU MAJEUR DU DÉPARTEMENT

## UNE SITUATION COMPLEXE MAIS UNE ÉVOLUTION ENCOURAGEANTE

### À égalité avec la Vendée !

« Non, la Nièvre n'est pas le plus grand désert médical de France. » Ainsi titrait Le Journal du Centre, en octobre 2023, tordant le cou à cette idée reçue.

Statistiques de l'INSEE à l'appui : sur 96 départements métropolitains, **la Nièvre se place donc 82<sup>e</sup>, à égalité avec la Vendée et les Deux-Sèvres !**

Ça aurait pu être «pire» si les élus ne s'étaient pas mobilisés depuis ces dernières années :

Aujourd'hui, 20 000 Nivernais sont sans médecins traitants. Grâce à la création de centres de santé départementaux et municipaux portés par les élus locaux : 10 000 Nivernais ont pu trouver un professionnel de santé pour la prise en charge de leur pathologie. Résultat : nous avons permis de limiter une dégradation plus importante.

**10 000**  
À CONFIRMER

Nivernais ont maintenant un médecin traitant

*Inauguration du Centre de santé Médecins Solidaires de Chantenay-Saint-Imbert en présence de Joël Dubois, maire de Chantenay-Saint-Imbert, Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre, Jérôme Saddier, Président du Crédit Coopératif et de l'association Bouge ton CoQ et de Martial Jardel, fondateur de Médecins solidaires*



Dès mai 2022, une session plénière extraordinaire sur le thème de la santé réunit tous les conseillers départementaux. En ligne de mire des élus, un seul point, urgent : la création d'un Centre de santé départemental, et le recrutement de médecins généralistes salariés.

**Deux ans après, objectif atteint et dépassé puisque ce sont quatre centres de santé et près de trente professionnels qui se sont installés sur le territoire.**

## LA SANTÉ, AU-DELÀ D'UNE COMPÉTENCE, ELLE EST UNE ÉVIDENCE POUR NOS ÉLUS LOCAUX

Comme le prévoit l'article L 1411-1 du Code de la santé publique, « la Nation définit sa politique de santé afin de garantir le droit à la protection de la santé de chacun ». Celui-ci précise que « la politique de santé relève de la responsabilité de l'État » et qu'une telle politique comprend « la préparation et la réponse aux alertes et aux crises sanitaires »

Devenue plus visible en deux ans de pandémie, la crise nationale du système de santé sévit dans la Nièvre privant de plus en plus d'habitants à un accès aux soins fluide. 15 000 à 20 000 d'entre eux n'ont plus de médecin traitant, en raison de la baisse régulière du nombre de médecins généralistes. Pathologies tardivement diagnostiquées, temps pour un premier rendez-vous trop long : les conséquences sanitaires, ont incité le Conseil départemental à se lancer dans la bataille pour la santé, même si celle-ci ne fait pas partie de son champ de compétences.

# DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

Le Conseil départemental de la Nièvre a instauré des bourses pour attirer les étudiants en médecine dans la Nièvre. Cinq ans plus tard, sous l'impulsion de la majorité actuelle, le plan Santé Nièvre met encore plus de moyens pour panser les plaies d'un système de santé de plus en plus défaillant.

## 4 NOUVEAUX CENTRES DE SANTÉ DÉPARTEMENTAUX AVEC DES MÉDECINS SALARIÉS

Le Conseil départemental décide de s'engager, en 2022, en salariant des médecins généralistes et d'autres professionnels de santé.

**Le centre de santé départemental se déploie sur quatre communes du Département : Nevers, Lormes, Imphy, Château-Chinon**

Actuellement, le Centre de santé départemental emploie **plus de 20 professionnels de santé** répartis sur quatre sites : Nevers, Imphy, Lormes et Château-Chinon. **Plus de 4 000 patients** sont répertoriés dans ces antennes. D'autres ouvertures sont à l'étude. Le Centre de santé départemental de la Nièvre est sollicité par d'autres Départements qui ont l'intention de développer des centres de santé et de mieux comprendre leur mode de fonctionnement.



**La Nièvre se place donc comme exemple pour d'autres départements ruraux qui cherchent à se réinventer sur la santé.**



*J'ai le temps de travailler dans de très bonnes conditions. Je ne compte pas mes actes, ce que me permet le fait d'être salariée dans le secteur public. Je ne vois pas 60 patients par jour, **je fais de la médecine de meilleure qualité** : les gens reviennent moins, il y a moins de complications. Et je n'ai fait le choix, pour l'instant, de ne prendre que des gens qui n'ont plus de médecin traitant. »*

**Marie Odille,**  
médecin salariée du Conseil départemental à Lormes



# DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

## BOURSES AUX ÉTUDIANTS - FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le Conseil départemental a mis en place des bourses en faveur des étudiants en santé dans neuf spécialités : médecine (généraliste et spécialistes), ergothérapie, kinésithérapie, psychomotricité, sage-femme, pharmacie, chirurgie dentaire, soins infirmiers, orthophonie.

**À ce jour, 73 bourses ont été attribuées (dont 54 en médecine). 18 médecins et 4 ergothérapeutes se sont déjà installés.**



## UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES ÉTUDIANTS

Au printemps dernier, une quinzaine d'étudiants ont pu exposer aux élus présents leurs impressions de la Nièvre, de ses attraits et de ses freins. Entre radiographie et prise de pouls, la rencontre a été riche d'enseignements pour tous. Question de l'emploi du conjoint (souvent polydiplômé), envie d'exercer dans une structure collective, etc. : les sujets ont été abordés sans détours. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre, précise : **« L'objectif de cette rencontre, c'est de savoir comment vous vivez votre parcours d'étudiant, comment on peut s'organiser pour vous permettre d'avoir une vie professionnelle qui va bien. On souhaite savoir ce qui, selon vous, va bien, ce qui ne va pas bien, ce que vous attendez de nous. »**



*« Si je n'avais pas eu mon ancrage dans la Nièvre, je ne serais sans doute pas venu travailler ici, je serais parti dans un département de montagne, le Jura peut-être. Dès le début de l'internat, j'ai eu envie d'aller dans la Nièvre. J'ai fait un stage chez le Dr Lemoine, à Nevers, ce qui a renforcé mon choix, de même que la bourse d'études du Conseil départemental pour mes deux dernières années. **Je m'engage ici pour le long terme. Je me sens utile, investi d'une mission.** »*

**Joffrey Reynaud,**  
ex-boursier et médecin généraliste à Saint-Benin-d'Azy



## LE PARTENARIAT AVEC MÉDECINS SOLIDAIRES

Ouvert en juin 2024, le centre de santé de Médecins solidaires, à Chantenay-Saint-Imbert, avait déjà accueilli, lors de son inauguration en septembre, plus de 1 000 patients, grâce au relais de généralistes venant de toute la France pour poser leurs valises et leurs diagnostics, une semaine chacun.

**Une première dans la Nièvre, où le Conseil départemental a fédéré les collectivités et les énergies pour favoriser l'implantation en un temps record.**

Commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, État : les collectivités se sont mobilisées en un temps record pour réunir les **220 000 €** nécessaires à l'ouverture du centre de santé. Le Conseil départemental a ainsi accordé 60 000 € de subvention (45 000 à Médecins solidaires et 15 000 € à Bouge ton coQ, qui a mis au point le projet de santé territorial), et mis à disposition un véhicule pour les médecins.



*« Dans nos centres de santé, on voit les effets de la désertification médicale, les pathologies chroniques comme le diabète qui ne sont plus suivies, les pertes de chance que cela induit. On le palpe de façon concrète. On accueille les oubliés du système, ceux qui n'ont pas les moyens d'aller à Paris se faire soigner, ceux qui n'ont plus de médecin traitant. Un diabète déséquilibré, ça ne se voit pas, c'est la mort silencieuse de vrais gens. Et nous on les voit apparaître dans notre cabinet, ils se confient. C'est très émouvant, on se dit « mon Dieu »... Je n'imaginais pas qu'il y en avait autant. **Par rapport à notre vocation, on est en plein dans le mille.** »*

**Martial Jardel,**  
fondateur de Médecins Solidaires



# UNE MOBILISATION CONCRÈTE ET ENGAGÉE SUR TOUTE LA NIÈVRE



## RENFORT DES SAPEURS-POMPIERS...

### ...Des volontaires ...

Dans la Nièvre, 86 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires ; c'est huit points de plus que la moyenne nationale, et cela montre à quel point cet esprit de solidarité et d'altruisme est ancré dans l'histoire, la géographie et la psychologie nivernaise. Tandis que les interventions deviennent de plus en plus complexes, fréquentes et longues, les employeurs ne sont pas toujours enclins à libérer leurs salariés sapeurs-pompiers volontaires. Le Conseil départemental, nous avons décidé d'être exemplaires en signant en juin une nouvelle convention avec le Service départemental d'aide et de secours (SDIS), grâce à laquelle les 22 agents sapeurs-pompiers volontaires du Département sont disponibles plus facilement, y compris pour leurs journées de formation.

### ...et des professionnels

Face aux effets du dérèglement climatique mais aussi aux défaillances à combler du système de santé, les sapeurs-pompiers de la Nièvre ont besoin de renforcer leurs moyens financiers et humains. Le Département n'est pas resté sourd à leur appel. Il a porté sa contribution en fonctionnement de 10,7 M€ en 2022 à 11,9 M€ en 2023, soit une augmentation de 1,2 M€. Il s'engage également à une revalorisation annuelle de sa participation au fonctionnement du SDIS de 6 % en moyenne jusqu'en 2028. Sa participation aux investissements est, quant à elle, sanctuarisée à hauteur de 600 000 € par an jusqu'en 2028.

Les dépenses de personnel représentent 82 % des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS. Grâce au soutien financier du Département, 6 professionnels seront recrutés chaque année sur une période de 6 ans, soit 36 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires. **À ce jour, 15 sapeurs-pompiers professionnels ont été recrutés dont un médecin.**

## UN TRAVAIL D'ÉQUIPE AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES

### Les Pays



Couvrant respectivement le tiers Ouest et les deux tiers Est de la Nièvre, les Pays Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan ont fait de la santé l'une de leurs priorités, depuis des années. Ce qui fait d'eux des partenaires essentiels du Conseil départemental. Moyens humains renforcés, accompagnement « cousu main » pour les professionnels et les étudiants : dans le chantier national de l'attractivité médicale, les Pays misent sur la qualité de l'accueil et de l'écoute pour faire la différence, en coopération étroite avec le Conseil départemental. Ces « territoires de projets » ont également accompagné les intercommunalités dans la création de maisons de santé pluridisciplinaires.

### Les collectivités

**Le Conseil départemental de la Nièvre, les communes et les intercommunalités du département travaillent de concert pour améliorer la situation actuelle :**

- Forums pour attirer les jeunes médecins
- Aide à l'accueil des familles des professionnels de santé
- Accompagnement personnalisé et mise en relation avec les autres professionnels du département
- Création de centre de santé municipal, comme celui de Varennes-Vauzelles qui a ouvert en juillet 2024

**- à compléter Agglo**

### ARS

**- Pacte santé à compléter**

L'été 2024 a encore été rude pour le système de santé, dans la Nièvre comme partout en France. Une enquête du syndicat Samu-Urgences de France indiquait qu'en France deux services d'urgences sur trois ont été contraints de fermer au moins une fois en juillet et août 2024.

**La Nièvre n'a pas fait exception, avec plusieurs fermetures des services d'urgence à Decize, Nevers ou encore Clamecy. Alors, fin septembre, les élus départementaux ont appelé, à l'unanimité, l'État à soutenir les départements les moins densément peuplés en créant un bouclier de santé.**

La dégradation continue du service public de la santé et de la sécurité sanitaire des Nivernais est d'autant plus préoccupante qu'elle risque dans les prochains mois de s'accroître avec la suppression annoncée, en France, de près de 1 500 postes d'internes en médecine et avec une baisse de près de 15 % des postes ouverts en médecine d'urgence. Même si le volontarisme du Conseil départemental et de ses élus est sans faille, il ne suffira pas.

Un plan massif, concerté entre les Départements et l'État, pour lutter contre la désertification médicale est aujourd'hui indispensable. En l'absence de cadres garants de l'égalité d'accès à la santé, il faut au moins que l'État soutienne les Départements pour la création d'un bouclier de santé dans les zones faiblement denses.



**Ainsi les élus de la Nièvre, conduits par Fabien Bazin, président du Conseil départemental demandent au ministère de la Santé de se mobiliser sur un certain nombre de points :**

- Prise en charge par l'État de 50 % du déficit des centres de santé.
- Accompagnement à 50 % des bourses départementales pour les étudiants.
- **Renforcement du partenariat** avec Médecins solidaires pour l'ouverture de deux nouveaux centres en 2025 dans la Nièvre.
- **Financement prioritaire** des extensions des maisons de santé.
- Plan avec l'Université de Bourgogne pour faire de la Nièvre un terrain privilégié pour les stages.
- Expérimentation d'un accueil de petite urgence (« bobologie ») pour les hôpitaux de proximité.
- Accompagnement de l'État pour un partenariat particulier avec les universités roumaines.
- Expérimentation avec Médecins solidaires d'un projet Urgentistes solidaires.

Contact presse :

Stéphane BENEDIT | Directeur de Cabinet  
stephane.benedit@nievre.fr | 06 87 01 00 17

Peggy BANGET-MOSSAZ | Directrice de la communication  
peggy.bangetmossaz@nievre.fr | 07 88 53 94 67

